



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze décembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 08 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 08 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 25

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet, Mme Delphine Plovier.

Absents excusés :

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. André Sauzède

M. Alain Héraud a donné procuration à M. Alex Dumas

M. Ange Monroig

Mme Béatrice Leccia a donné procuration à M. André Sauzède

M. Frédéric Brauge

M. Philippe Renier

Mme Clémentine Bouvier

Mme Marie-Claire Balsañ a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Dominique Devogelaere a donné procuration à Mme Véronique Martin

Secrétaire de séance : M Grégory Fernandez

DEL2021_067 Eclairage public – rénovation 2022 – demande de subvention auprès du SMEG et de l'Europe

Dans le cadre de la poursuite de rénovation du réseau d'éclairage public de la commune et en vue de réaliser des économies d'énergie, la commune peut prétendre à des subventions de la part du SMEG et de l'Europe.

Au titre de l'exercice 2022, c'est le remplacement des luminaires et des horloges avenue de Lattre de Tassigny, traverse des Clos, impasse Apparent, rue Gaston Lhoustau, avenue du 11 Novembre, rue Jean-Jaurès, route de la Cave, place Général de Gaulle et place Mireio pour un montant estimé à 63 675.64 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet en €HT	63 675.64
SMEG	12 600.00
EUROPE	31 837.00
AUTOFINANCEMENT	19 238.64

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- De déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement présenté pour la rénovation de l'éclairage public 2022 auprès du SMEG et de l'Europe,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Vote :

Présents	20
Procurations	05
Nombre de voix	25
Pour	25
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

